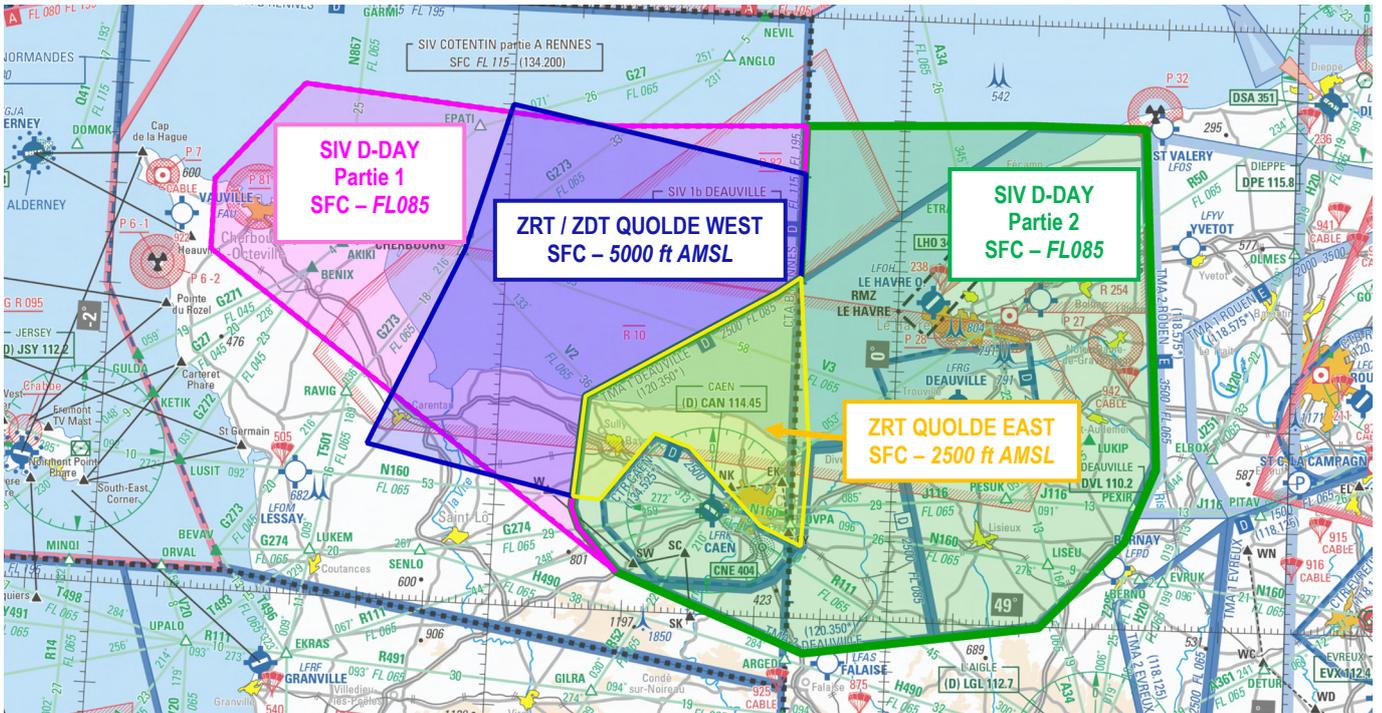


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) et d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour les cérémonies du "D-Day" en Normandie

En vigueur : Du 5 au 6 juin 2023

Lieu : FIR : Brest LFRR, Paris LFFF - AD : Caen Carpiquet LFRK, Deauville Normandie LFRG, Cherbourg-Manche LFRC



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2023

ACTIVITÉ
Défilés aériens
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activables :
5 juin : SR - SS (répétition)
6 juin : SR - SS (défilé aérien)
Créneaux d'activation diffusés par NOTAM avec un préavis de 48 HR
GESTIONNAIRE
Directeur des Vols

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Caen TWR : 134.525 MHz
 Deauville APP : 120.350 MHz
 Deauville INFO : 121.425 MHz
 Rennes APP / INFO : 134.200 MHz
 Cherbourg INFO : 119.625 MHz (*pendant horaires ATS*)
 Paris INFO : 129.625 MHz / 125.700 MHz
 RAKI INFO : 317.500 MHz / 143.550 MHz

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle, y compris pour les aéronefs sans équipage à bord, sauf pour les aéronefs suivants, après contact préalable auprès de la Direction des Vols Tél : 06 14 01 24 49:

- aéronefs participant aux défilés aériens
- aéronefs en procédure arrivée ou départ de Caen, Cherbourg et Deauville. Ceux-ci sont soumis à l'obtention d'un PPR ;
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission n'est pas compatible avec le contournement de ces zones temporaires.

STATUT

ZRT/ZDT QUOLDE WEST :

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

ZRT QUOLDE EAST :

Zone réglementée temporaire (ZRT)

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés et de zones à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquels les zones temporaires coexistent. En dehors des portions citées supra, les services d'information et d'alerte seront rendus par le CDC de Cinq Mars la Pile.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

ZRT/ZDT QUOLDE WEST

Limites latérales

49°50'00" N - 001°00'00" W
 49°44'22" N - 000°14'51" W
 49°34'02" N - 000°14'58" W
 49°32'20" N - 000°18'37" W
 49°21'15" N - 000°46'54" W
 49°11'12" N - 000°48'06" W
 49°15'27" N - 001°19'38" W
 49°35'22" N - 001°06'15" W
 49°50'00" N - 001°00'00" W

Limites verticales
 SFC/5000FT AMSL

ZRT QUOLDE EAST

Limites latérales

49°34'02" N - 000°14'58" W
 49°17'02" N - 000°12'44" W
 49°07'12" N - 000°13'21" W
 49°09'04" N - 000°19'33" W
 49°16'36" N - 000°30'42" W
 49°17'50" N - 000°36'07" W
 49°11'00" N - 000°44'00" W
 49°11'12" N - 000°48'06" W
 49°21'15" N - 000°46'54" W
 49°32'20" N - 000°18'37" W
 49°34'02" N - 000°14'58" W

Limites verticales
 SFC/2500FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des zones temporaires QUOLDE West et East sont suspendues durant les créneaux d'activation.
- ◆ L'aérodrome de Caen-Carpiquet (*LFCK*) ne peut être utilisé comme terrain de décollage.
- ◆ Les demandes de PPR seront transmises par mail au Directeur des Vols (*Cf. adresses paragraphe ORGANISME A CONTACTER*) au plus tard à J-2. Préciser "*Demande PPR - D-DAY 2023*" dans l'objet du mail.
- ◆ Afin d'améliorer la qualité du service rendu pendant les cérémonies et activités liées aux commémorations du Débarquement en Normandie, un secteur d'information de vol temporaire nommé "SIV D-DAY" est créé. Celui-ci est publié par voie de Sup AIP [*Création d'un secteur d'information de vol temporaire (SIV D-DAY parties 1 et 2), dans le cadre des activités aéronautiques de la commémoration du Débarquement en Normandie*] disponible sur le site du SIA : www.sia.aviation-civile.gouv.fr.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'activité:

CDAOA / EMO A7 / Section Manifestations Aériennes
emo-air-a7-manifaero.trait.fct@intradef.gouv.fr
jean-francois.lipka@orange.fr (*Demandes de PPR*)

Pendant l'activité:

Directeur des vols
 Tél : 06 14 01 24 49
 Courriel : jean-francois.lipka@orange.fr